

Justificatif généré le 27/10/2022

Support de parution :



Date de parution :

27/10/2022

Département :

(93) Seine-Saint-Denis

URL de l'annonce :

www.actu-juridique.fr/a/19301527510071-2021J00145_2022-10-11

N° d'annonce :

19301527510071-2021J00145_2022-10-11

AML EDILIZIA

Société à responsabilité limitée

14 Rue Toffier Decaux, 93500 Pantin

R.C.S. : BOBIGNY 823 365 705

Activité : travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux

Tribunal de commerce de Bobigny

Extrait de jugement – Jugement d'interdiction de gérer

Jugement en date du 11 octobre 2022

Greffes du Tribunal de Commerce de Bobigny. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de M. Ismaël SALLAM pour une durée de 10 ans.